

POLITIQUE

Une consultation populaire rejette massivement l'éolien

SUD AISNE Les habitants de 17 communes étaient appelés à donner leur avis sur l'implantation de projets éoliens sur le territoire. 40 % ont voté et 87 % se sont déclarés défavorables au développement des éoliennes. Les élus ont reçu des rappels à la loi.

LES FAITS

- **En février**, une quinzaine de maires unissaient leurs forces pour donner la possibilité aux habitants de leurs communes de s'exprimer sur les projets éoliens qui apparaissaient sur leur territoire. Ils organisaient une consultation de leurs habitants.
- **Dimanche 2 avril**, les habitants de 17 communes du sud de l'Aisne étaient invités à participer à la consultation populaire.
- **Cette consultation citoyenne** a rencontré un succès supérieur à ce qui était prévu. 40 % des habitants sont allés voter et 87 % se sont prononcés comme défavorable à l'arrivée des éoliennes.
- **Ayant eu vent du projet**, les sous-préfetures de Soissons et de Château-Thierry ont envoyé un rappel à la loi aux maires des communes.

CONSULTATION POPULAIRE SUR LES ÉOLIENNES

Communes	Inscrits	Votants et %	Blancs	Oui et %	Non et %
Arcy-Ste-Restitue	332	141 (42,5%)	0	39 (27,46%)	103 [+11] (72,54%)
Bruys	27	26 (96,3%)	1	1 (4%)	24 (96%)
Chery-Chartreuve	280	111 (39,6%)	2	11 (9,9%)	98 [+5] (88,2%)
Cierges	60	32 (53,3%)	0	5 (15,6%)	27 (84,4%)
Coulonges-Cohan	335	199 (59,4%)	1	18 (9%)	180 (90,4%)
Dhulzel	103	19 (18,4%)	0	0	19 (100%)
Dravegny	105	46 (43,8%)	1	8 (18%)	37 (82%)
Goussancourt	100	56 (56%)	1	8 (14,2%)	47 [+8] (83,9%)
Jouaignes	121	74 (61,1%)	1	19 (26%)	54 [+12] (74%)
Le Charmel	264	52 (19,7%)	0	5 (9,6%)	47 (90,4%)
Loupiègne	73	36 (49,3%)	0	4 (11,1%)	32 (88,9%)
Mareuil-en-Dôle	148	83 (56%)	0	5 (6%)	78 [+4] (94%)
Mont-Notre-Dame	488	165 (33,8%)	2	14 (8,4%)	149 (90,3%)
Mont-St-Martin	67	39 (58,2%)	2	7 (19,5%)	32 (80,5%)

rencontré un succès supérieur à ce qui était prévu. 40 % des habitants sont allés voter et 87 % se sont prononcés comme défavorable à l'arrivée des éoliennes.

• **Ayant eu vent du projet**, les sous-préfectures de Soissons et de Château-Thierry ont envoyé un rappel à la loi aux maires des communes.

SWANN DALBERA

Is ont battu les prévisions ! Les sceptiques pensaient que la consultation populaire sur les projets éoliens n'attirerait pas foule. Les dix-sept maires du sud de l'Aisne l'ayant organisée ont prouvé le contraire. « On nous disait qu'il y aurait 10% de votants, que ça ne marcherait pas », se souvient Patrick Fillioud, maire de Bruys.

« Dans certaines communes, il y a plus de participations qu'aux législatives »

Patrick Fillioud

Dimanche 2 avril, 40 % des habitants se sont déplacés pour donner leurs avis sur les projets éoliens qui fleurissent sur le territoire. « Dans certaines communes, il y a plus de participations qu'aux législatives », relève Patrick Fillioud en pensant à Bruys ou à Coulonges-Cohan. « Il y a eu des personnes inscrites sur les listes et des habitants qui ne l'étaient pas. Une petite dizaine pour ces derniers », note Véronique Stragier, maire de Coulonges-Cohan. Du côté de Chéry-Chartreuve, Thierry Décauché est un peu déçu. « La consultation s'est bien passée mais dans la commune, il n'y a

Dravegny	105	46 (43,8%)	1	8 (18%)	37 (82%)
Goussancourt	100	58 (58%)	1	8 (14,2%)	47 [+8] (83,9%)
Jouaignes	121	74 (61,1%)	1	19 (26%)	54 [+12] (74%)
Le Charmel	264	52 (19,7%)	0	5 (9,6%)	47 (90,4%)
Louplègne	73	36 (49,3%)	0	4 (11,1%)	32 (88,9%)
Mareuil-en-Dôle	148	83 (56%)	0	5 (8%)	78 [+4] (94%)
Mont-Notre-Dame	488	165 (33,8%)	2	14 (8,4%)	149 (90,3%)
Mont-St-Martin	87	38 (56,7%)	2	7 (19,5%)	29 (80,5%)
Vezilly	163	57 (34,9%)	0	6 (10,5%)	51 (89,5%)
Villers-Agron	80	29 (48,8%)	0	3 [+1] (13,8%)	21 [+4] (86,2%)
Villers-sur-Fère	338	55 (16,3%)	0	3 (5,5%)	52 (94,5%)
Total	3064	1219 (39,7%)	15	157 [-1] (13,0%)	1048 [+44] (87,0%)

eu que 39 % de participation. Je visais au moins 51 % », déclare-t-il. « Peu importe que les gens soient pour ou contre, ce qui est un peu rageant, c'est qu'ils ne viennent pas l'exprimer », explique-t-il. Les Sud Axonais qui se sont déplacés étaient reconnais-

sants. « Ils me remerciaient d'avoir été consultés », raconte Véronique Stragier.

Pour ce qui est du résultat, il est défavorable aux installations éoliennes. « 87 % ont voté contre », révèle le maire de Bruys, soit 1048

voix d'habitants inscrits sur les listes électorales et une cinquantaine de résidents non inscrits. Quant aux sud axonais favorables, ils étaient 156 et une personne non-inscrite sur liste électorale. « C'est sans ambiguïté », réagit Patrick Fillioud. « Ce qui res-

sort, c'est que les gens en ont assez des éoliennes. Ils saturent », abonde Véronique Stragier.

Par courrier ou par téléphone, les élus ont été contactés en amont par les sous-préfectures de Soissons et de Château-Thierry. « On nous a prévenus que ce n'était juridiquement pas légal car lorsqu'on fait des référendums, ce doit être sur des sujets concernant nos compétences. Ce n'est pas le cas avec l'éolien », explique Patrick Fillioud. « On était dix-neuf communes à participer à l'origine. Deux se sont retirées après avoir reçu le rappel à la loi », relate-t-il. « Le sous-préfet de Soissons nous a juste expliqué la loi. C'était un échange très courtois pour nous prévenir que l'on n'avait pas le droit d'utiliser des termes officiels comme vote, scrutin... car ce n'est pas officiel », précise Thierry Décauché. Les maires précisent que rien, dans la loi, ne les empêchait d'organiser une consultation populaire. Pas un seul ne regrette. ■

Jocelyn Dessigny dénonce les pressions subies par les maires

Dans un communiqué daté du 4 avril 2023, le député de la 5^e circonscription de l'Aisne a tenu à réagir aux coups de fil et aux lettres qu'ont pu recevoir les maires organisateurs de la consultation populaire. Pour cet élu, en consultant les habitants « les maires ont joué la carte de la démocratie locale ». Il affirme que « lors du dépouillement, certains maires ont évoqué des pressions subies de la part de la préfecture pour annuler le scrutin ». Des événements qu'il qualifie de « pratiques anti-démocratiques ». Jocelyn Dessigny assure dans son communiqué qu'il « sera très attentif aux éventuelles représailles notamment au niveau des dotations et des demandes de subventions ».

Le député signale également s'être entretenu avec le

Préfet, qui lui aurait signalé que le vote n'est pas légal et qu'il ne permettra pas d'arrêter les projets éoliens. Face à cet argument, Jocelyn Dessigny a déclaré qu'il proposerait « d'ici quelques semaines une proposition de loi visant à ce que tout projet rejeté par un référendum local soit automatiquement annulé ».

Outre les supposées pressions, le député se positionne aussi sur le fond du projet. « Le 2 avril 2023, les électeurs des 17 communes axonaises ont refusé à 87,62 % le projet de développement d'un parc éolien sur leur territoire ! », rappelle-t-il.

Face à ces résultats, Jocelyn Dessigny explique que « ce projet n'a plus de légitimité face au rejet de la population, il doit être annulé ». Il appuie également sur le fait que « c'est un projet qui divise et qui aura des conséquences indéniables pour le territoire ».